



## Garage demontable et probleme avec l ancien proprietaire

Par **marjo**, le **04/02/2009** à **15:19**

bonjour et merci a ceux qui nous repondrons.rnrnnous avons acquis une maison en 2007  
rnsur le terrain se trouve un hangar de 90 m2 ossature bois et tolernavec chape en beton(soit  
disant demontable)rnle hangar n apparait pas sur les papiers de vente il n y a pas de permis  
de construire ni de declaration de travaux le jourde la vente nous avons signés un papier  
disant que nous ne souhaitons pas acheter le hangar et que nous laissions deux mois a l  
ancien proprietaire pour le recuperer.celui ci n est jamais venu 5 mois apres la fin de son drot  
de venir le recuperer nous recevons une lettre d un huissier disant que nous nous etions  
engagea acheter le hangar et qu il fallait donc que nous lui donnons 3000€ dans les 15jours  
sinon il nous enverrais au tribunal.il y a donc 1 semaine nous recevons un papier d avocat  
comme quoi nous etions convoque au tribunal pour qu il recupere son hangar et qu nous lui  
donnons 800€ de dommage et que nous lui payons ses frais d avocats.car il serait venu pour  
recuperer son hangar et nous arions refusé. ce qui n est pas le cas.nous ne savons pas quoi  
faire.merci de nous donner des conseils.